

Avis d'enquête publique

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral Elaboration du Plan Local d'Urbanisme et révision du zonage d'assainissement des eaux usées domestiques de la Commune de Sainte Radegonde des Noyers

Par arrêté N°005/2018 en date du 1er mars 2018, la Présidente de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et la révision du zonage d'assainissement des eaux usées domestiques de la Commune de Sainte Radegonde des Noyers.

1) Commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Marie BARCAT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique, par décisions N° E17000266/44 en date du 20 novembre 2017 et N°E18000018/44 en date du 21 février 2018 du Président du Tribunal Administratif de Nantes.

2) Le dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête publique est constitué :

- du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Sainte Radegonde des Noyers avec le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) le règlement et documents graphiques, et des annexes dont les avis des personnes publiques associées et organismes consultés,
- du dossier de révision du zonage d'assainissement de Sainte Radegonde des Noyers avec la note de synthèse de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées domestiques et les documents graphiques,
- ✓ d'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

3) Lieu et dates de l'enquête :

Le dossier est déposé pendant toute la durée de l'enquête publique, du 26 mars 2018 au 27 avril 2018 inclus, à la Mairie de Sainte Radegonde des Noyers 1 place de la mairie 85450 SAINTE RADEGONDE DES NOYERS, afin que chacun puisse en prendre connaissance tous les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture au public et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

La version dématérialisée du dossier d'enquête publique sera consultable sur un site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/661>.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles :

- Sur le registre d'enquête, composé de feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/661>
- Par courrier, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, 107 avenue de Lattre de Tassigny 85400 LUCON
- Par mail (avec demande d'accusé réception) à l'adresse suivante : enquete-publique-661@registre-dematerialise.fr, en précisant la référence de l'enquête et en spécifiant « A l'attention du commissaire enquêteur ».

Les observations du public seront accessibles sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/661> pendant toute la durée de l'enquête.

4) Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de Sainte Radegonde des Noyers 1 place

de la Mairie :

- le lundi 26 mars 2018 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 7 avril 2018 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 19 avril 2018 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 27 avril 2018 de 14h00 à 17h00.

5) Suites de l'enquête publique :

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Le commissaire enquêteur remettra à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans un délai d'un mois à compter de la date de la clôture de l'enquête, le dossier d'enquête accompagné du rapport et de ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés au siège de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral 107 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 85400 LUCON et à la Mairie de Sainte Radegonde des Noyers 1 place de la Mairie SAINTE RADEGONDE DES NOYERS aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Eventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme de Sainte Radegonde des Noyers sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Sainte Radegonde des Noyers par délibération du Conseil municipal de Sainte Radegonde des Noyers.